



Noisy-le-Grand, le 10 avril 2020

**A l'attention de Mesdames, Messieurs,
Président(e)s de club**

Ref : n° 2020-00048.IL/SG

Affaire suivie par Sébastien BARROIS
email : psf@escrime-ffe.fr

Chère Présidente, cher Président,

Suite à la création de l'Agence nationale du sport (ANS) et à la dissolution du Centre national pour le développement du sport (CNDS), la gestion de « la part territoriale » est désormais confiée aux fédérations délégataires. Ceci constitue une évolution historique.

Le Projet sportif fédéral (PSF) servira dorénavant de support à l'instruction des demandes de subvention émanant des structures déconcentrées et des associations affiliées.

Je souhaite attirer votre attention sur deux points :

- L'ANS marque sa volonté de soutenir la vie sportive locale en réservant une part importante aux clubs.
- Le PSF vous permettra de donner à votre candidature une pleine cohérence au regard de votre projet associatif.

La note de cadrage jointe a pour objectif de vous expliquer de façon détaillée les modalités d'organisation de cette campagne 2020.

Votre correspondant régional est à votre disposition pour vous accompagner dans le contexte de crise sanitaire que nous vivons actuellement.

Vous retrouverez toutes les informations utiles pour vous aider dans vos démarches sur la page du site fédéral dédiée au PSF : <http://www.escrime-ffe.fr/projet-sportif-federal-psf/projet-sportif-federal-psf/1> .

Je vous prie de croire, chère Présidente, cher Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Isabelle LAMOUR
Présidente

[P.J : Note de cadrage relative à la campagne 2020 de financement des actions de développement – Projet sportif fédéral](#)